Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260323-DCM2026_02_04-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 20 MARS 2026. N°2026-02-04.

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Le vendredi 20 mars 2026 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierr-Yves ROUDAUT, Maire de la commune de Saint-Pabu.

Date de la convocation : le lundi 16 mars 2026.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Benoît CAILLART, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT et Monsieur Laurent SALLÉ, ayant donné pouvoir à Madame Vanessa SMECCA

Monsieur Henri DECROIX a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026

Madame Lucie BABAULT-HANSEN arrive pour cette délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la séance précédente dont les élus ont eu communication.

Madame Armelle JAOUEN souhaite voir figurer au procès-verbal de la séance du 17 février 2026, dans le cadre de la délibération n°2026-01-07 relative au renouvellement de l'adhésion à Bruded, quelle s'est abstenue, comme à chaque proposition de renouvellement, du fait de retours négatifs de la part d'autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le lundi 23 mars 2026
Monsieur le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU
29830 (Finistère)

Le Secrétaire de séance
Monsieur Henri DECROIX